

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 22 MARS 2023

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, le 22 mars 2023, à 17 h 30, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Janic Boisvert  
M. Philippe Roy  
M. Guillaume Lavoie

ABSENCE : M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 30.

## RÉSOLUTION 2023-02-96

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Administration générale :**
  - a) Pavillon Léopold Mayrand ;
  - b) Projet RPA ;
  - c) Fête du 50<sup>e</sup> de Sacré-Coeur ;
- D. Période de questions**
- E. Levée de la séance**

**Administration générale :**

## RÉSOLUTION 2023-03-97

### **Pavillon Léopold Mayrand**

**CONSIDÉRANT QUE** le Pavillon Léopold Mayrand doit déposer à la SHQ un projet de réorganisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants du Pavillon Léopold Mayrand demandent à la municipalité de Sacré-Cœur, s'ils ont un intérêt à évaluer un projet pour la reprise du Pavillon Léopold Mayrand ;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches pourraient être entreprises auprès des instances gouvernementales pour que la Municipalité puisse acquérir ce bâtiment à moindres coûts ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général et la Société de Développement de Sacré-Cœur à élaborer un projet aux fins de récupérer le bâtiment du Pavillon Léopold Mayrand en vue de lui donner un caractère social et communautaire pour les résidents de Sacré-Cœur.

#### RÉSOLUTION 2023-03-98

##### **Projet RPA**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de déterminer un site pour le futur projet de RPA ;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches doivent être entreprises pour évaluer le site choisi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'extrémité de la rue Zacharie après analyse devient le meilleur site pour la construction d'une RPA ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches requises pour évaluer si l'extrémité de la rue Zacharie pourrait recevoir le projet de RPA.

#### RÉSOLUTION 2023-03-99

##### **Festivité du 50<sup>e</sup> de Sacré-Coeur**

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 juin 1973 a eu lieu la fusion entre le village et la paroisse de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fusion ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur demande l'autorisation de préparer des festivités pour la fin de semaine du 14, 15 et 16 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur est autorisé à demander de l'aide financière pour la tenue de l'activité ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le comité organisateur à préparer les festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendront les 14, 15 et 16 juillet 2023;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser les dépenses à ce jour puisque plusieurs d'entre elles devaient être réservées à l'avance.

RÉSOLUTION 2023-03-100

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes, que la séance soit levée à 17 h 50

---

Lise Boulianne, maire

---

Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire